

le 30 novembre 2005.

Le trente novembre deux mil cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON.

Présents M. R. BORDERON - Mme E. CREPINSEK - Mme J. HOCQUET -  
M. B. BOURREAU - M. L. PHELIPPEAU - M. A. FERRET -

Absents : M. B. BOUCHET - M. G. JOSEPH - M. F. ALLARY - M. H. ROSSIGNOL -  
M. J. NAZIERE -

Madame Marie-claire Crepinsek a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR : remboursement sinistre février 2005**

Monsieur le Maire expose qu'un lampadaire a été accidenté en février 2005. Une déclaration de sinistre a été transmise à la Mutuelle de Poitiers.

Cette dernière adresse un chèque de 189,84 € franchise déduite.

A l'unanimité le conseil accepte ce remboursement.

05. 12. 2005



**ORDRE DU JOUR : indemnité du Trésorier**

05/12/2005

Vu l'article 97 de la loi n° 82213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Jean-Pascal BARTHELET, Receveur municipal.

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaire à 100 %.

**ORDRE DU JOUR : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS**

**De la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette**

Monsieur Le Maire indique aux membres présents que dans le cadre du Centre de Loisirs que gère jusqu'à présent l'Association ACCLEE une participation était demandée aux communes dont les enfants fréquentaient le Centre de Loisirs au prorata du nombre de jours fréquentés.

5.12.2005

Monsieur Le Maire rappelle que le Centre de Loisirs sans hébergement (CLSH) est géré par la Communauté de Communes d'Horte et de Lavalette depuis juillet 2005.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal que cette aide de fonctionnement aux familles résidant sur la commune soit reconduite, à savoir 4 € par jour et par enfant, pour chaque période de petites vacances scolaires (Février, Pâques, Toussaint) et pendant les vacances d'été.

Ouï, l'exposé de Monsieur Le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte que soit versée une participation de 4 € par jour et par enfant pour les enfants de la commune fréquentant le Centre de Loisirs de la Communauté de Communes,
- accepte que cette participation soit demandée pour les périodes de fonctionnement du Centre de Loisirs : les petites vacances scolaires (Février, Pâques, Toussaint) et les vacances de l'été,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**ORDRE DU JOUR : modification de crédits**

Afin de régler le Centre de Loisirs de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette, Monsieur le Maire propose d'effectuer la modification de crédit suivante :

6554.04 : CENTRE DE LOISIRS CTE de COMMUNES ..... + 250.00 €  
022 Dépenses imprévues ..... - 250.00 €

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette modification.

05.12.2005

### Questions diverses -

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 4 décembre 2005.

1<sup>er</sup> 9. Noël. La salle des Pères n'est pas disponible le dimanche 18 décembre 2005. En conséquence la remise des jouets est fixée le dimanche 8 janvier 2006 avec des galettes des Rois. M<sup>me</sup> Copinsek est chargée de leparci les invitations.

### Trophée bois sculpté " Moulin Forge Combries "

Offert à la commune de Combries en remerciement de sa participation active à la Route des Canons et des Tonnerres par l'ancien échelle Marc Yonieu Yreau André, Fédération Française des Moulins de France.

Yonieu Yreau sculpteur viendrait le signer lors d'une fête manifeste communale qui pourrait avoir lieu au printemps 2006.

Une installation est à prévoir dans la mairie.

Ont signé les membres présents:

Several handwritten signatures are visible, including one that appears to be 'Copinsek' and another that is partially legible as 'Yreau'.